

L'Acnir distribue bons et mauvais points

FINANCES. L'association de contribuables a tenu son assemblée générale le 20 août.

C'est une assemblée générale (AG) de l'Association des contribuables du nord de l'île de Ré (Acnir) un peu particulière qu'ouvre le président Loïc Bahuet jeudi 20 août. En cette année d'élections, il n'a pas traité les budgets primitifs 2026 « parfois mis en place par les équipes municipales précédentes ». Il en profite pour souligner l'iniquité entre des sortants bien au fait des finances communales et les autres candidats manquant parfois d'informations. « Cela me semble être un problème démocratique. »

Place, ensuite, aux fameuses « radioscopies » des comptes. « Force est de constater que 2025 marque une inversion de tendance à Ars », constate d'abord Loïc Bahuet, soulignant l'amélioration des marges d'autofinancement et du solde. Pour La Couarde, « le redressement est net en 2025 ». Loix lui permet un focus sur la fiscalité directe locale où il partage le satisfecit des communes se félicitant de ne pas avoir mis en place la majoration de la taxe d'habitation... tout en pointant que Loix (en 2024) et La Couarde (en 2025) ont dû en contrepartie augmenter les taux. « La commune la plus "vertueuse" est Saint-Martin, où ils sont restés stables, sans surtaxe. »

Un jugement sévère contre Les Portes

À Saint-Clément, « de nombreux indicateurs se dégradent » (notamment

la marge nette d'autofinancement). Le président de l'Acnir s'interroge même sur la soutenabilité du projet de logements à La Madeleine. Mais « il reste de la marge » sur l'endettement et, surtout, « l'orthodoxie budgétaire doit savoir laisser place au pragmatisme budgétaire pour des projets structurants ».

La « charge » la plus lourde, Loïc Bahuet l'adresse à la commune des Portes (où il réside). Il pointe un « problème de transparence » avec l'absence des documents en ligne, des caisses « qui à ce rythme seront vides à la fin de l'année » (mais la commune n'est pas endettée) et des recommandations de la chambre régionale des comptes « non mises en œuvre ». Quant à la communauté de communes (CdC), il note la présence de prêts à taux d'intérêt variables et leur « risque financier ».

La deuxième partie de l'AG est consacrée à la baisse du nombre de résidents secondaires (lire notre édition du 20 août). Un courrier adressé il y a quelques jours à Loïc Bahuet et des témoignages d'adhérents confirment son intuition que plusieurs résidents secondaires n'ont pas reçu leur avis de taxe d'habitation 2025. Il aborde également la question du logement et de la régulation des meublés de tourisme. « Ça ne marche pas et ça ne marchera pas », juge-t-il, évoquant les risques sur l'économie locale et donc l'emploi. Il pousse en revanche à une réflexion sur les logements vacants. ■

S.B.



La présentation de Loïc Bahuet est disponible sur le site internet de l'Acnir. © S.B.